



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 mai 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Treizième session

New York, 2-4 août 2023

Point 15 de l'ordre du jour provisoire\*

### Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

## Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

### Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation hydrographique internationale, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/13th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les travaux menés par les trois organismes de normalisation.

### Résumé du rapport

À sa douzième session, tenue du 3 au 5 août 2023, le Comité d'experts a adopté la décision 12/113, dans laquelle il se félicitait du travail accompli par les trois organismes internationaux de normalisation, en collaboration les uns avec les autres, pour élaborer et préparer des normes portant sur la mesure et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, améliorer l'accès aux données et leur partage, notamment dans le cadre de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et réduire et maîtriser les risques de catastrophe, saluait le soutien apporté par ces organismes en rapport avec les infrastructures de données spatiales marines (interface terre-mer) et la gestion de ces données, et encourageait à l'élaboration de normes fondamentales propres à des domaines spécifiques pour la mesure et le suivi de la réalisation d'objectifs de développement durables particuliers. Le Comité s'est également félicité des nombreux exemples illustrant comment les pays utilisaient le guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale (« Guide to the role of standards in geospatial information management »).

---

\* E/C.20/2023/1.



Dans le rapport, les trois organismes décrivent leurs efforts collectifs. Ils présentent les travaux que mène l'Open Geospatial Consortium sur l'élaboration de normes relatives aux interfaces de programmation d'applications ouvertes, y compris des démonstrations de technologies basées sur des besoins réels, réalisées dans le cadre des initiatives du Consortium ayant pour thèmes les solutions de collaboration et l'innovation. En 2022 et jusqu'en 2023, les 24 initiatives en cours ont couvert un large éventail de besoins liés, par exemple, aux services climatiques, aux catastrophes, aux interfaces terre-mer, aux jumeaux numériques et à la science ouverte. L'intégration de l'information géospatiale, des statistiques et d'autres données aux fins de l'accès aux informations de localisation et de leur intégration selon les principes de trouvabilité, d'accessibilité, d'interopérabilité et de réutilisation reste au cœur des préoccupations de la communauté du Consortium. Dans le cadre de ses travaux, cette communauté s'attache à renforcer les liens avec les normes mises au point par le Consortium, notamment avec celles qui concernent les fonctionnalités des interfaces de programmation d'applications et l'extraction des données environnementales, avec les normes de l'Organisation hydrographique internationale (par exemple la norme S-122, qui porte sur les aires marines protégées) et avec les normes ISO (par exemple la norme ISO 19152, sur le Modèle du domaine de l'administration des terres, y compris la partie proposée sur l'espace marin).

Le rapport comprend un compte rendu de la collaboration du Comité technique 211 de l'ISO avec plusieurs organismes des Nations Unies et autres, et présente notamment des informations actualisées sur l'évolution des environnements technologiques et économiques, sur la modernisation de l'infrastructure géodésique, sur l'avancement continu des travaux d'élaboration des normes en plusieurs parties ISO 19152, sur la série ISO 19144, qui porte sur la couverture du sol et l'utilisation des terres, et sur la norme ISO 19160 sur l'adressage.

Le rapport décrit en outre les progrès réalisés par l'Organisation hydrographique internationale en rapport avec son Modèle universel de données hydrographiques S-100, qui doit favoriser la création et la tenue à jour de spécifications de produits de données marines interopérables conformes aux normes d'information géographique de la série ISO 19100. L'adoption officielle par l'Organisation hydrographique internationale de sa feuille de route S-100, qui prévoit la fourniture à l'échelle mondiale à partir de 2026 de services de données basés sur la S-100, couvrant des thèmes de données marines très divers, a représenté une avancée significative à cet égard.

Le rapport présente par ailleurs dans leurs grandes lignes les travaux menés par les organismes de normalisation pour que les normes géospatiales contribuent à la mesure et au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; il décrit les travaux menés par les organismes pour renforcer leurs interactions avec les comités régionaux, les groupes fonctionnels et les réseaux thématiques du Comité dans la pratique ; et il présente des exemples pratiques d'utilisation des normes géospatiales à l'appui des objectifs de développement durable, notamment une série de cas d'utilisateurs dans lesquels les normes ont aidé les pays à travailler à la réalisation d'objectifs spécifiques.